

# Affaires de la Société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **83 (1932)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.01.2022**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de près, on remarque très bien le prolongement de cette branche, à droite de la deuxième tige; à partir de celle-ci, l'accroissement semble arrêté depuis longtemps; à tout le moins, son diamètre est beaucoup plus petit que dans la section comprise entre les deux fûts.

Soudées par le pied et par le rameau commun, vers 2½ m de hauteur, ces deux tiges forment ainsi un système rigide qui a dû modifier la façon dont elles réagissent contre le vent.

Nous devons cette intéressante photo à M. le Dr *Basil Price*, à Cobham, auquel nous adressons nos vifs remerciements. *H. B.*

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

**Réunion annuelle de 1932.** Le comité permanent a, le jour même de l'ensevelissement de son président, M. *Graf*, décidé ce qui suit :

Le décès du président en charge de la Société forestière suisse rend impossible, pour 1932, la réunion annuelle à St-Gall, dont M. *Graf* revêtait les fonctions d'inspecteur forestier cantonal. Tenant compte de ce douloureux événement et aussi de la crise financière actuelle, il est admis que cette assemblée, décidée régulièrement en 1931, n'aura pas lieu dans le canton susnommé.

Elle sera remplacée par une réunion administrative, à Zurich, le vendredi 26 août, suivie, le lendemain, d'une excursion dans la forêt de l'Ecole forestière.

Le programme définitif ne pourra être établi que plus tard.

(*Communiqué.*)

---

## CHRONIQUE.

### Confédération.

**Ecole forestière. Examen de diplôme final.** A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'avril, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'ingénieur forestier aux trois candidats dont les noms suivent :

MM. *Berberat Ernest*, de Montignez (Berne),  
*Bührer Hermann*, de Schlieren (Zurich),  
*Leibundgut Hans*, d'Affoltern i. E. (Berne).

Il ne s'est pas présenté d'autres candidats à ces troisièmes épreuves du diplôme fédéral.

**Eligibilité à un emploi forestier supérieur.** Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur, et à la suite des examens subis, le Département de l'Intérieur a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

MM. *Borel Pierre*, de Neuchâtel et Couvet,  
*Hadorn Charles*, de Forst (Berne),  
*Keller Jacob*, de Glattfelden (Zurich),  
*Lanz Charles*, de Berne,  
*Ritz Werner*, de Schnottwil (Soleure).